Image not found or type unknown

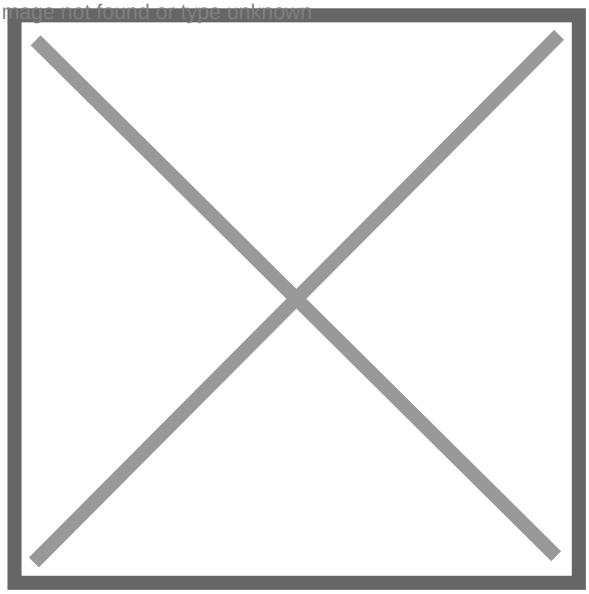

Avant le divorce comment régler les pbs ?

Par **mariesoph**, le **29/07/2014** à **22:29**

Mariée depuis une vingtaine d'années sous le régime légal, 2 enfants 13 et 15 ans, mon conjoint a rencontré la femme de sa vie. Il vient de l'annoncer à ses enfants et à nombre de nos amis. Nous allons inévitablement vers le divorce.
Nous avons acheté une maison sur laquelle court un emprunt.

Nous avons évoqué son départ immédiat de le maison, il dit que dans ce cas,il ne veut plus rien payer des charges et de l'emprunt, car ses revenus ne lui permettraient pas de payer un logement "correct" pour lui et les enfants qu'il envisage de recevoir.
Dans le cas où il contribuerait au remboursement de l'emprunt, il refuse de partir tant que le divorce n'aura pas eu lieu. Pour ma part je n'imagine pas de cohabiter avec lui jusqu'au divorce.
Quelles solutions?

Merci pour votre réponse

Par **mariesoph**, le **29/07/2014** à **22:29**

pooutr

Par **cocotte1003**, le **30/07/2014** à **04:18**

Bonjour, aucune, c'est au juge de prononcer la vie séparée. Votre maison est le domicile

conjugal, aucun de vous deux ne peut le quitter sans se mettre en tord, ni ne peut mettre l'autre dehors. Chacun d'entre vous doit continuer à participer aux charges du ménage et rembourser l'emprunter fonction de sa part. Avant de divorce, le mieux serait de vous mettre d'accord sur le devenir de la maison, la résidence des enfants.... cordialement

Par **mariesoph**, le **30/07/2014** à **15:28**

Merci Cocotte, je ne sais pas comment on va pouvoir vivre encore sous le même toit

Par **maryane33**, le **01/08/2014** à **18:05**

Bonjour Marie Sophie, j ai connu la meme chose apres 40 ans de vie commune, il a trouvé lui aussi la femme de sa vie qui a 20 ans de moins que lui !!!!!!! j ai cohabité pendant 8 mois tres difficile mais j y suis arrivée alors courage et faites votre vie de votre coté

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés